

# Sainte Colette de Corbie

Publié le 5 mars 2024  
18 minutes

*Vierge et réformatrice de l'Ordre des Clarisses (1381-1447)*

*Fête le 6 mars.*



Le dimanche 13 janvier 1381, Robert Boëlle, charpentier de l'abbaye de Corbie, et sa femme, Marguerite Moyon, tous deux sexagénaires, voyaient comblés des vœux que leur âge semblait rendre insensés, et que leur foi seule avait fait adresser au ciel ; dans leur maison de la rue de la Chaussée, il n'y avait place que pour la joie et la reconnaissance. Dieu leur avait donné une fille, et on la rapportait de l'église où elle venait de recevoir au baptême le nom de Nicolette ou Colette, par reconnaissance envers saint Nicolas, évêque de Myre, à la puissante intercession de qui ses parents avaient demandé la réalisation de leurs désirs.

## Enfance mortifiée,

Dès les premiers signes de sa petite intelligence, l'enfant leur donnait tous les motifs de la joie la plus pure. Ses premiers actes sont de prier et d'aimer le prochain. Sa mère la fait participer à sa pieuse coutume de méditer chaque jour la Passion du Sauveur ; son père lui inculque les habitudes charitables qui le rendent particulièrement recommandable. Et bientôt l'on voit que Dieu prépare cette enfant pour de grandes choses. A neuf ans, elle reçoit de Dieu révélation pleine et entière de l'esprit de l'Ordre séraphique ; dès lors, elle unit la plus délicieuse innocence à la plus dure pénitence : elle se ceint les reins de cordes grossières, glisse en secret dans son lit des branches d'arbres, et même, si elle peut, dort sur le plancher.

## Guérison et croissance miraculeuses.

Qu'on ne s'étonne donc pas de voir dès lors apparaître à chaque pas le surnaturel dans la vie de cette enfant prédestinée.

Colette s'avisait un jour de toucher à la cognée paternelle. Mais ses petites mains laissent échapper le dangereux instrument qui lui fait à la jambe une plaie cruelle ; Colette, calme, confiante en Dieu, bande sa plaie, demandant à la Providence d'éviter à ses parents le chagrin de la voir blessée ; et le lendemain matin, une légère cicatrice indique seule l'endroit de la blessure.

Distribuer l'aumône aux pauvres, les accueillir, soigner les malades, voilà les grandes joies de cette enfant de neuf ans ; avec cela, la contemplation, la prière devant le tabernacle, et surtout l'assistance à l'office canonial des Bénédictins : aller à l'office nocturne est une joie qu'elle ne peut avoir que rarement ; mais son père comprend bien qu'il n'a point une enfant ordinaire et permet à sa fille, alors âgée d'environ quatorze ou quinze ans, de se rendre chaque nuit, à l'heure des Matines, dans l'église de l'abbaye.

Si la santé de Colette résistait à ses austérités, sa croissance semblait par contre arrêtée ; sa taille exigüe inquiétait son père, à qui les voisins reprochaient sans cesse de permettre à l'enfant des fatigues corporelles qui la feraient certainement demeurer « naine ». Colette s'inquiète de ces propos ; la voilà qui se rend de Corbie à Notre-Dame de Brebières, à Albert : peu lui importe d'être grande et belle aux yeux des hommes ; mais elle craint d'être entravée dans ses pieuses habitudes, elle redoute aussi le chagrin de ses parents. Et Dieu accorde à sa prière une croissance miraculeuse ; en effet on peut encore constater par les vêtements mêmes de la Sainte que sa taille était très au-dessus de la moyenne.

## Une vocation longtemps cherchée. – La recluse.

Colette avait à peine dix-huit ans que tout Corbie connaissait sa sagesse et sa piété ; on s'empressait à la consulter et à l'entendre discuter des choses célestes. C'est alors que Dieu la rendit entièrement libre par une douloureuse épreuve, la mort de ses parents, tous deux âgés de quatre-vingts ans, qui se suivirent dans la tombe, à quelques mois d'intervalle, l'an 1399. L'orpheline et sa petite fortune étaient confiées à Dom Raoul de Roye, abbé de Corbie.

Le premier soin de la jeune fille fut de demander à son tuteur la permission d'entrer en religion. Dom Raoul, toutefois, ne voulut point accéder à cette demande, une décision aussi grave exigeant un temps de probation. A ce moment Dieu envoya à Colette celui qui devait être son premier guide dans la vie religieuse : le bienheureux Jean Bassand, Célestin du couvent d'Amiens. La sainteté de sa vie, plusieurs miracles, la conservation de son corps vénéré à Aquila, en Italie, le titre de bienheureux dont l'a couronné l'Eglise, montrent bien à quelles mains surnaturellement préparées l'âme de Colette venait d'être confiée. Le P. Bassand n'hésita pas sur la vocation de sa pénitente, mais, ne pouvant découvrir alors la famille religieuse dans laquelle Dieu la voulait, il lui recommanda la patience et la prière, et, en attendant, Colette fit, sur son conseil, le vœu de chasteté perpétuelle.

Bientôt Dom Raoul ayant laissé toute liberté à Colette, celle-ci s'empressa de distribuer ses biens aux pauvres et d'entrer dans la communauté des Béguines. Ce monastère de pieuses femmes, qui ne faisaient point de vœux solennels et vivaient soumises à une clôture peu sévère et aux seules austérités prescrites à tous les chrétiens, ne pouvait plaire à un cœur épris de pénitence et de renoncement. Elle le quitte donc bientôt, et, poussée par son amour des pauvres et des malades, elle entre chez les Bénédictines de l'hôpital de Corbie. Mais sans cesse elle soupirait après la pénitence et la pauvreté de l'Ordre séraphique ; il lui sembla même recevoir d'en haut l'ordre de quitter cette seconde communauté. Elle n'hésita point et se rendit au monastère de Pont-Saint-Maxence.

Ici encore, nouvelle déception : ce monastère pratiquait la règle de sainte Claire, mais avec les adoucissements de la règle dite des Urbanistes. Brisée de tristesse, mais attendant toujours avec confiance la volonté de Dieu, Colette rentra à Corbie.

Mal accueillie de Dom Raoul, qui est persuadé de la légèreté de sa vocation, tenue par le peuple pour une tête folle et une inconstante, sans ressources, privée de l'appui du bienheureux Jean, qui était passé en Italie, elle ne désespère point. La Providence eut pitié d'elle et permit qu'un pieux et zélé Franciscain, passionné pour le retour à la primitive observance, le P. Pinet, gardien du couvent d'Hesdin et custode de Picardie, passât à Corbie. Colette se confia à lui ; mais le bon religieux ne vit point de couvent qui correspondît à son désir ; il lui conseilla, dès lors, de vivre en recluse, sous la règle du Tiers-Ordre de Saint-François. Ce genre de vie religieuse charma Colette ; c'était en quelque sorte, sauf la solitude, la vie des premières filles de sainte Claire qu'elle allait renouveler.

Le *reclusage* fut élevé entre deux contreforts de l'église paroissiale Notre-Dame (aujourd'hui Saint-

Etienne). Cette maison comprenait un vestibule très exigü, qui servait aussi de parloir ; la porte donnant sur la rue était fermée : une grille en treillis de fer séparait cette première pièce de la seconde, la cellule de la recluse ; enfin, de là on passait dans l'oratoire où une petite fenêtre, munie d'une grille sur l'église, permettait à la recluse de suivre les offices et de recevoir la sainte Communion. Le 17 septembre 1402, Colette entra dans son reclusage. Elle allait y rester sept ans.

## Vocation définitive. – Hésitation de sainte Colette.

### Un signe du ciel.

Cependant, à peine la recluse a-t-elle pu goûter le bonheur de cette sainte clôture que Dieu lui manifesta clairement sa volonté de la voir entreprendre la réforme de l'Ordre franciscain, dans lequel s'était introduit un adoucissement considérable des observances primitives et de le ramener à la pauvreté et à la pénitence de saint François et de sainte Claire. Colette se crut le jouet d'une illusion diabolique, car depuis longtemps l'esprit de ténèbres la persécutait ; mais, chose remarquable, sa prière ardente et continue ne faisait que rendre plus pressante la pensée qu'elle considérait comme une tentation. Privée de son guide spirituel, le P. Pinet, qui vient de mourir, elle consulte les prêtres du voisinage : tous croient à un appel divin ; elle seule hésite. Voilà qu'elle est frappée de mutisme et de cécité ; après trois jours d'angoisses, elle s'abandonne à la volonté de Dieu. Alors ses yeux voient à nouveau, et sa bouche laisse échapper un cri de surprise : le sol de la cellule est couvert d'arbrisseaux chargés de fleurs et de fruits. Aussitôt une voix lui annonce que l'arbre le plus gros la désigne elle-même, et que les arbrisseaux sont les figures des âmes rassemblées par elle. On a des témoignages authentiques et contemporains de ce surnaturel événement. Colette alors répète les paroles de la Vierge Marie : « Voici la servante du Seigneur. »

## Fondation des Clarisses réformées. – Apparitions célestes.

Bien loin de Corbie, mais cependant aussi dans les Etats du duo Philippe le Bon, en Franche-Comté, vivait un Franciscain très zélé lui aussi pour le retour à la primitive observance. Il commençait à cette intention un pèlerinage en Terre Sainte ; mais, à Avignon, il fut avisé par une pieuse recluse, Marion Amente, de se rendre à Corbie, où il devait servir de guide à une autre recluse destinée à de grandes choses. Après avoir consulté des prêtres éclairés, le P. Henri de Baume rebroussa chemin. C'était en juin 1406. Colette, surnaturellement prévenue, le reçut avec joie. Sur son conseil, elle demanda la permission de sortir du reclusage, et, l'ayant obtenue du cardinal légat Jean de Challand, elle partit aussitôt pour Nice où se trouvait Benoît XIII (Pierre de Lune), que la France, au temps du schisme d'Occident, considérait comme le Pape légitime.

Benoît XIII accueillit avec faveur la réformatrice ; il la reçut professe de la première règle de sainte Claire, et lui conféra la dignité abbatiale. Colette se rendit alors chez le frère du P. Henri au château de Baume, à Frontenay, en Franche-Comté. Trois compagnes qu'elle amena, les deux filles aînées de son hôte, et, un peu plus tard, la troisième, Perrine, sa future historiographe, formèrent le noyau de la communauté, grossi bientôt de novices des familles les plus distinguées du pays. Il fallut dès lors songer à établir le monastère en un lieu plus convenable que la maison d'un particulier. Ce fut d'abord le château de Frontenay, que possédait la comtesse de Genève, Blanche de Savoie, puis le couvent presque délaissé des Urbanistes de Besançon.

L'abbesse fut triomphalement reçue en cette ville le 14 mars 1410 et, cinq jours après, la Providence récompensait la piété des Bisontins en accordant à Colette le pouvoir de guérir miraculeusement une femme qui endurait des douleurs intolérables. Et pendant que Satan redoublait ses persécutions contre la sainte abbesse, le ciel la récréait de consolantes apparitions : Une fois, c'est un ange qui lui apporte la fameuse oraison : « Que l'heure de la naissance d'un Dieu homme soit bénie », puis

c'est sainte Anne ; saint Jean l'Évangéliste qui lui présente un anneau de fiançailles mystiques (anneau qui disparut en 1677, lorsque les huguenots saccagèrent la ville de Gand) ; un ange encore qui lui offre une croix d'or ornée de pierres précieuses et contenant un fragment de la vraie Croix.

La Sainte à cette époque ne portait qu'une pauvre robe tout usée et allait toujours nu-pieds ; son lit était une botte de paille, avec un morceau de bois pour oreiller ; sept fois par jour, elle se donnait la discipline et portait un rude cilice. Enfin, tous les vendredis, de midi à 3 heures, elle endurait d'inexplicables douleurs qui lui faisaient ressentir les souffrances de la Passion du Sauveur. Elle portait une ceinture de fer si serrée que la chair avait crû par-dessus.

Mais cet amour de la souffrance était visiblement béni de Dieu . deux ans après son arrivée à Besançon, Colette ressuscitait un enfant de quinze ans, Jean Boisot, d'une des premières familles de la cité.

## La réforme des Frères Mineurs. – Nouvelles fondations de Clarisses.

Il y avait six ans que Colette avait commencé son œuvre pour le second Ordre franciscain ; elle crut devoir entreprendre une réforme analogue pour le premier Ordre, celui des Frères Mineurs. L'observance de la règle de saint François était restée en honneur chez certains religieux ; un siècle avant sainte Colette, en Italie, ces religieux s'étaient groupés, et ce qu'on appela dès lors l'Observance devint bientôt la branche la plus nombreuse de l'Ordre franciscain. Il est vrai que la sainte abbesse désirait plutôt s'appuyer sur les Conventuels, chez qui la règle de la pauvreté était moins stricte, sans doute parce qu'elle jugeait la réforme plus urgente chez eux. Après un effort infructueux à Besançon, elle réussit à gagner le couvent de Dole ; telle fut l'origine d'une réforme, dite des Colettans, qui fut en 1617 réunie par Léon X à d'autres branches, et comprise avec celles-ci dans la « Régulière Observance ».

Rentrée à Besançon, Colette laisse sa charge abbatiale à la Mère de Toulangeon, et repart pour établir le deuxième couvent de filles, celui d'Auxonne, construit dans les limites de la plus stricte pauvreté par la duchesse de Bourgogne, Marguerite de Bavière. Ce voyage est célèbre par l'extase en laquelle fut ravie la sainte abbesse, depuis Besançon jusqu'à son entrée à Dole et de Dole à Auxonne. La réforme des Clarisses s'étendait chaque jour davantage. Dès l'an 1415, la duchesse de Bourgogne fondait le couvent de Poligny, qui devint la résidence ordinaire de la réformatrice, jusqu'en l'an 1422. C'est durant ce temps et lors d'un voyage à Auxonne qu'elle eut la consolation de recevoir la visite de saint Vincent Ferrier (avril 1417). En juin suivant, après des missions en Lorraine, le grand apôtre Dominicain retrouvait Colette à Poligny et recevait de Dieu, conjointement avec l'abbesse, la révélation de la fin prochaine du grand schisme d'Occident. Les deux Saints écrivirent une lettre collective qui fut présentée aux Pères du Concile par l'archevêque de Besançon, et le 11 novembre de la même année, l'Église universelle accueillait avec allégresse l'élection de Martin V, qui mit fin au schisme. Le 4 juillet les deux Saints se retrouvent à Besançon : Vincent prêcha six fois en l'église des Clarisses. Au cours de ce séjour Colette eut la révélation que le zélé missionnaire mourrait en France avant deux ans ; l'événement justifia cette prophétie (1419).

## La source miraculeuse. – Résurrection d'une religieuse.

Au mois d'octobre 1417, le couvent de Poligny est achevé ; on s'aperçoit alors que l'eau y fait défaut ; le mercredi de la quatrième semaine du Carême de 1418, Colette fit miraculeusement jaillir une source qui existe encore aujourd'hui et sert à l'alimentation du couvent. Comme auprès de saint François, les animaux accouraient près de l'abbesse et vivaient avec elle ; on cite en particulier diverses anecdotes relatives à une gentille alouette et à un agneau blanc qui est resté le signe dis-

tinctif de sainte Colette dans l'iconographie.

Durant les sept années que la réformatrice passa à Poligny, Dieu se plut à multiplier les miracles par son intermédiaire : délivrances de prisonniers, guérisons de malades, vocations éclairées surnaturellement.

La grande dévotion de Colette était la récitation du bréviaire. Ses statuts nous montrent par leurs sévères prescriptions quel prix elle attachait au soin et à la piété dans son accomplissement. Chaque jour elle récitait aussi le chapelet, l'office des morts et quelques suffrages toujours tirés du bréviaire.

Elle jeûnait toute l'année, excepté les dimanches, et observait l'abstinence perpétuelle, comme ses filles en ont conservé l'usage ; mais à ces pratiques de pénitence, elle joignait d'autres mortifications, se contentant souvent pour son repas d'un peu de pain, et annihilant par une grande quantité d'eau le goût du vin qu'on l'obligeait pour sa santé à accepter.

La sévérité de la clôture n'est pas moins grande. Les religieuses ne parlent aux gens du dehors qu'à travers une plaque de tôle percée de trous et munie de pointes de fer. L'amour de la pauvreté paraît chez Colette aussi éclatant que chez le glorieux patriarche Franciscain ; il s'est conservé tel, après cinq siècles, chez les Colettines.

Parmi les miracles de la sainte abbesse, les contemporains émerveillés ont pu compter trois morts ressuscités. La vie dite de sainte Elisabeth de Bavière, écrite vers 1450 et conservée manuscrite à la Bibliothèque vaticane, en a fait un chapitre spécial. Trois témoins oculaires nous restent de la vie et des vertus de la Sainte : le bienheureux Henri de Baume, dont les manuscrits, longtemps égarés depuis leur transport à Rome sous Benoît XIV, sont aujourd'hui à la Bibliothèque nationale à Paris ; Pierre de Vaux et Perrine de Baume, dont les manuscrits ont été publiés d'après les originaux encore conservés.



*Sainte Colette ressuscite une de ses religieuses morte en état de péché.*

## Fondations en France, en Savoie et en Belgique.

La mort tragique du duc Jean Sans-Peur, assassiné au pont de Montereau, le 10 septembre 1419, décida la duchesse Marguerite à accomplir la fondation d'un quatrième couvent, celui de Seurre. C'est en se rendant dans cette ville que, à l'admiration des habitants des villages voisins, Colette et ses compagnons traversèrent, en marchant sur les eaux, les flots débordés de la rivière du Doubs.

Le temps était venu où la réforme des Clarisses, florissante dans les Etats du duc de Bourgogne, allait pénétrer presque simultanément en France et en Savoie. Dès l'an 1422, Colette fonde les couvents de Moulins et de Decize ; en 1423, celui d'Aigueperse ; c'est là qu'elle reçut comme novice une fille de l'ancien roi de Naples, Jacques de Bourbon. Le couvent du Puy fut établi en 1425. Colette passe alors dans le duché de Savoie où elle fonde les monastères de Vevey et d'Orbe. L'ancien roi de Naples l'appelle dans ses Etats du Languedoc où une fondation à Castres, une autre à Lézignan et la réforme des Urbanistes de Béziers marqueront son passage (1427-1428). En 1429, elle était de nouveau à Moulins, où elle rencontra, croit-on, sainte Jeanne d'Arc.

C'est alors seulement que la réformatrice semble avoir écrit ses constitutions, que le Ministre général des Frères Mineurs approuva en 1434. Le cardinal Cesarini, légat d'Eugène IV au Concile, et le Concile de Bâle les approuvèrent de nouveau. Ce fut la dernière joie du P. Henri de Baume, qui mourut en odeur de sainteté à Besançon en 1439, et qui fut remplacé comme Père spirituel par le P. Pierre de Vaux. Les épreuves cependant n'étaient point finies. Saint Jean de Capistran vint, en effet, à Besançon en 1442 avec la mission de réduire les familles franciscaines à une seule observance. Il laissa cependant vivre la réforme accomplie par Colette.

La réforme des Clarisses pénètre dans le nord de la France et en Flandre. En 1442, Colette fonde les couvents d'Hesdin et de Gand ; en 1445, celui d'Amiens. Le 6 décembre 1446, la réformatrice est à Gand ; elle annonce sa mort prochaine, et le lundi 6 mars 1447, elle s'éteint doucement, en cette dernière ville, de la mort des Saints.

## Mort de sainte Colette. – Son culte.

Aussitôt la vénération publique éclata, et, six ans après, on commençait les informations canoniques sur la sainteté de vie, les vertus et les miracles de la servante de Dieu. En 1472, la cause était présentée en cours de Rome ; les événements en retardèrent la marche ; mais le culte public n'en continua pas moins. Après la peste de 1469, l'affluence devint si grande auprès du tombeau de la réformatrice qu'il fallut y ériger une sorte d'abri, puis, en 1536, transférer le corps dans une chapelle de l'église du couvent. De Gand, ses restes furent transportés à Arras, en 1677, pendant la guerre des Gueux, de nouveau à Gand sept ans après, puis à Poligny en 1783.

En 1604, les Colettines de Gand, puis tous les Franciscains de Belgique, purent célébrer, le 6 mars, la fête de la bienheureuse Colette ; en 1722, cette permission fut étendue aux Clarisses de Besançon et de Poligny. De nouveau introduite en 1789, sous Clément XII, la cause aboutit le 24 mai 1807, sous le pontificat de Pie VII, à la canonisation solennelle de « la petite ancelle (servante) du Seigneur ». Enfin Pie X, en 1909, étendait sa fête à tous les diocèses de la France et de la Belgique, ainsi qu'à leurs colonies.

A. Pidoux de Maduère.

Sources consultées. – Alphonse Germain, *Sainte Colette de Corbie* (Paris, 1901). – A. Pidoux, *Sainte Colette* (Collection *Les Saints*, 1906). – R. P. Ubald d'Alençon, *Les vies de sainte Colette écrites par le P. Pierre de Vaux et Sœur Perrine de Baume* (Paris, 1911). – E. Sainte-Marie Perrin, *La belle vie de sainte Colette de Corbie* (Paris, 1921). – (V. S. B. P., n 159, 678, 1432 et 1621).